

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 8 février 2017, 14h – 15h15, salle A208

Présents : M. L. Baumer (président), Mmes C.-L. Mottaz-Jiang et F. Zay, MM. J.-M. Giagnoli (Distic), P. Grespan, J. Moeschler, R. Wetzel, et P. Coet

Excusé : M. J. David

Le procès-verbal du 1^{er} février 2016 est adopté à l'unanimité.

Projets COINF

Le président n'a reçu qu'un projet, présenté par Mme C. Berger (unité de chinois). Il s'agit de l'acquisition de tablettes permettant l'utilisation de la ressource informatique Pleco (dictionnaire). Destinées aux examens et à l'enseignement, ces tablettes seraient déposées en bibliothèque.

Ce projet soulève plusieurs problèmes, notamment parce qu'il implique la bibliothèque sans qu'il y ait eu véritablement concertation préalable. Le projet est intéressant, mais ne semble pas mûr. Le président propose d'élargir la réflexion à l'ensemble de la Faculté et éventuellement de présenter un nouveau projet l'an prochain.

Mme F. Zay estime qu'une « classe d'initiation à la recherche biblio- et sito-graphique physique et virtuelle » ne peut être réservée à une seule unité ; l'ensemble de la Faculté doit pouvoir en bénéficier. Elle s'interroge également sur le rôle des laboratoires de langue qui pourraient être équipés et ainsi répondre aux besoins exprimés. M. J.-M. Giagnoli rappelle l'existence d'un projet transversal intitulé « e-assessment », qui concerne les examens en ligne et intègre SafeExamBrowser; le déploiement en est prévu à l'horizon 2018-2020. Il met en garde contre une possible redondance (ce projet n'étant pas connu de la commission, il propose de lui présenter les divers projets transversaux en cours).

M. P. Grespan précise qu'il a fait des tests et trouvé des émulateurs qui permettent de faire tourner Pleco sous Windows.

Décision : la commission ne soumet pas ce projet à la Coinf. Elle remercie Mme C. Berger d'avoir ouvert la voie et confie à son président la suite de la réflexion à mener sur l'utilisation de tablettes dans le cadre des examens et de l'enseignement.

Politique de la Faculté concernant les « postes privés à usage professionnel » (BYOD)

M. P. Grespan rappelle que la pratique actuelle consiste à refuser *a priori* toute intervention sur des machines privées. Il arrive cependant que des conseils soient prodigués afin d'aider à la résolution de problèmes.

M. J. Moeschler insiste sur la différence entre support et information. La solution la plus simple est de n'avoir qu'un poste de travail, un portable fourni par la Faculté et que l'on peut emmener partout. L'on évite ainsi une confusion qui tend à se généraliser entre sphère professionnelle et sphère privée. M. J.-M. Giagnoli souligne une autre tendance générale qui est tout simplement de ne pas fournir d'équipement aux employés, étant entendu que ces derniers doivent utiliser leurs machines personnelles. M. J. Moeschler estime que les utilisateurs sont confrontés principalement à deux difficultés, accéder à leurs données en tous temps et en tous lieux et maîtriser le passage d'une machine à l'autre. Le président insiste à ce propos sur le problème de la sécurité des accès et des données.

M. J.-M. Giagnoli annonce une prochaine campagne institutionnelle de sensibilisation aux questions de sécurité. Il rappelle qu'il ne faut pas, dans la réflexion sur la problématique des postes privés, oublier les logiciels.

Décision : la commission décide de ne rien changer à la pratique actuelle, qui exclut toute intervention sur des machines privées.

Acquisition de tablettes

Le président a d'ores et déjà lancé la récolte d'informations à ce sujet (cf. le premier point) en interpellant le Conseil décanal. Le cas échéant la Faculté devra définir une politique en la

matière. Pour rappel, notre position actuelle est de refuser l'acquisition de tablettes, sauf exceptionnellement sur fonds et à l'exclusion de tout support technique.

Budget d'investissement 2017

Avec un peu moins de 75'000 F, ce budget a diminué de moitié par rapport à 2016 et est retombé au niveau de 2015.

Il faudrait remplacer en 2017 34 portables (4 ans et plus) et une cinquantaine de postes fixes (5 ans et plus).

Les règles édictées en 2015 restent en vigueur. Les enseignants devront choisir entre un poste fixe et un portable.

Financement des services proposés par la Distic

Actuellement l'entretien des espaces de stockage et des machines virtuelles basés en central est considéré comme une location. Seul un budget fonctionnement permet de financer une location. Les coûts actuels sont supportables, mais pourraient à terme devenir trop importants pour le budget fonctionnement de la Faculté ou de ses subdivisions.

Des discussions ont lieu en ce moment entre la Distic et la DiFin pour que le budget d'investissement puisse servir à payer des locations. L'issue de ces discussions reste incertaine.

Une difficulté supplémentaire est posée par l'étanchéité comptable entre les fonds DIP et les fonds institutionnels.

La Distic propose comme solution à court et moyen terme une sorte d'échange : la Faculté contribue à l'acquisition de matériel en central avec son budget d'investissement et elle est en contrepartie exemptée de frais de location pendant un certain temps.

A noter que la question du stockage à long terme de grandes quantités de données dépasse la Faculté et même l'Unige. Ce problème est à l'étude à l'échelon romand et national.

Divers

M. J.-M. Giagnoli relaie une demande de précisions de la Distic concernant le déploiement de l'agent d'inventaire IT. La division s'inquiète de l'absence de déploiement sur les portables.

M. P. Grespan explique que des portables sur lesquels l'outil BMC a été installé n'apparaissent pas dans l'inventaire de la Faculté. Ce problème a été soumis aux techniciens de la division, mais reste sans solution ou explication à ce jour. Ceci explique la suspension des installations sur portables.

La commission confirme son accord de principe avec le déploiement, mais lie la reprise ou la poursuite de l'installation de l'agent d'inventaire sur les portables avec la résolution du problème signalé par M. P. Grespan.